

DEPOT DECHETS AMIANTES SUR INSCRIPTION AVANT LE 17 SEPTEMBRE

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée organise un dépôt d'amiante ouvert aux particuliers de son territoire. Date limite de préinscription vendredi 17 septembre prochain.

Compétente en matière de gestion des déchets, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) propose aux habitants de récupérer des déchets en amiante, 2 fois par an (en avril et en octobre).

Le prochain dépôt est prévu le vendredi 15 octobre 2021.

Toute personne intéressée doit OBLIGATOIREMENT remplir un dossier d'inscription AVANT le 17 septembre prochain directement auprès du service déchets de la CCDSV. Le formulaire de préinscription est disponible sur le site internet de la CCDSV/rubrique environnement/gestion des déchets.

Pour toute inscription, il faut prévoir :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- une précision sur le type de déchets apportés (plaque de fibrociment, conduit de fibrociment, etc.) ,
- une photo des déchets amiantés.

Seuls les déchets amiantés « entiers » pourront être déposés.

Seuls les usagers préinscrits avant le 17 septembre seront acceptés pour le dépôt du vendredi 15 octobre.

Les déchets amiantés des professionnels ne sont pas acceptés et sont à évacuer par des filières spécifiques.

L'amiante est un matériau à manipuler avec précaution. Pour le dépôt, il est donc recommandé de porter des équipements de protection individuelle (gants, combinaison jetable, masque de protection de type FFP3).

Une seconde collecte sera organisée en avril 2022. Les dates d'inscription seront communiquées d'ici la fin de l'année.

- Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)
Service déchets, 627 route de Jassans, 01600 TREVOUX,
De 8h à 12h et de 14h à 17h (fermeture à 16h le vendredi)
04 74 00 19 02, contact@ccdsv.fr, www.ccdsv.fr